

AVIS DU CSRPN de Bretagne N°2015-33-ZNIEFF <u>Avis sur le projet de listes d'habitats benthiques déterminants</u>	Examen le 26 novembre 2015	FAVORABLE (2 abstentions)
--	---	----------------------------------

Exposé :

Huit benthologues ont contribué à l'élaboration de la liste des habitats benthiques déterminants du littoral breton. Celle-ci a été finalisée en octobre-novembre 2015 par Sandrine Derrien, Jacques Grall et Christian Hily. Cette liste permettra au CSRPN de valider un certain nombre de ZNIEFF-Mer proposées depuis 40 ans en Bretagne, concernant les habitats benthiques subtidiaux rocheux en particulier.

La mise en place de ces listes d'habitats déterminants, dans le cadre de la modernisation du protocole des ZNIEFF-Mer, contribuera aussi à une meilleure homogénéité des données et des propositions de ZNIEFF.

Ce travail permet également d'aborder la notion de fonctionnalité, en précisant notamment les aspects de faciès et d'habitats.

Quatre listes d'habitats déterminants, comprenant 200 habitats, ont été définies :

1°) 19 habitats en danger : ce sont les habitats régionalement soumis à une pression directe ou indirecte dont les effets dépassent leur sensibilité (i.e. leurs capacités de résistance et/ou de résilience) et dont la disparition peut survenir à court ou moyen terme ;

2°) 39 habitats rares : ce sont les habitats présents dans moins de trois sites à l'échelle d'une façade ;

3°) 107 habitats parcellaires à fonctionnalité essentielle : ce sont les habitats spatialement restreints, qui présentent un intérêt soit pour la biodiversité, soit pour le cycle biologique d'une ou plusieurs espèces ;

4°) 115 habitats à forte valeur patrimoniale : ce sont les habitats remarquables par leur richesse spécifique et biocénotique.

A ces listes s'ajoutent 10 habitats de la convention OSPAR.

Débat :

Les points suivants sont abordés lors du débat :

- Présence des fonds à *Modiolus modiolus* : des données sembleraient attester la présence de fonds à *Modiolus modiolus*, au large, entre la baie de Morlaix et la baie de Saint Briec. Cet habitat est maintenu dans la liste des habitats déterminants de Bretagne jusqu'à obtention d'informations plus précises.

- Présence dans les listes des récifs d'huîtres creuses intertidaux et des bancs de crépidules. Ces habitats sont formés par une espèce invasive et volontairement détruits pour les nuisances provoquées sur les sites où ils prolifèrent. Or ils apparaissent dans les habitats remarquables. Il est proposé d'enlever ces habitats des listes d'habitats déterminants.

Avis du CSRPN : avis favorable (2 abstentions). Il est recommandé de définir les niveaux d'habitats.

Rennes, le 20 janvier 2016

Le Président du CSRPN,



Patrick Le Mao